

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 mai 2008

Compte-rendu

L'an deux mille huit, le quatorze du mois de mai, à vingt heures et dix minutes, le Conseil Municipal de la commune de VIELVERGE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation de Monsieur Alain CHARLET, Maire en exercice.

Étaient présents :

Monsieur Alain CHARLET : Président
Mesdames Mireille THIÉBAUD et Murielle ROCHE : Adjointes au Maire
Mesdames Pascale MAUFFREY, Évelyne SOMMET, Corinne CORTOT, Messieurs Pascal BELLORGET, Arnault MERLE, Boris OUDOT et Gérald THIBERT, conseillers municipaux.

Absent :

Monsieur Nicolas TUFFERY

Secrétaire de séance désigné :

Monsieur Arnault MERLE

~~~~~

Monsieur Alain CHARLET procède à la lecture du procès-verbal du conseil municipal qui s'est réuni le 11 avril 2008. Celui-ci a été adopté à l'unanimité.

#### Délégations du Conseil Municipal au Maire

Monsieur le Maire explique que, suite à sa rencontre avec Madame FROMION, Receveur Municipal, il apparaît que la délibération précédemment prise concernant la délégation du conseil Municipal au Maire au sujet des lignes de Trésorerie serait d'un montant trop faible.

Après discussion, il est décidé la nouvelle délibération suivante :

Le Conseil Municipal autorise le Maire Alain CHARLET à réaliser des lignes de Trésorerie jusqu'à la somme de 90.000,00 €

Il est procédé au vote : le conseil vote « POUR » à l'unanimité.

Pour le règlement des travaux :

Le Conseil autorise le Maire Alain CHARLET à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 50.000,00 € ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraîne pas une augmentation du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Votes POUR : 7 - CONTRE : 1 – Abstention : 2

### Désignation des délégués aux dernières Intercommunalités, syndicat, etc.

#### **Commission de la liste électorale :**

Sont désignés : Boris OUDOT – Gérald THIBERT – Théophile BRUAND – Jean-Louis TROCELLIER

Votes POUR : 10

#### **Garants de la forêt :**

Sont désignés : Christian SOL – Patrick BAUDRY – Bernard JOSSERAND

Vote POUR : 10

#### **Association foncière :**

Monsieur le Maire désigne Pascal BELLORGET comme représentant de la mairie. Cette désignation de la compétence du Maire n'impose aucun vote.

Doivent être désignés 6 propriétaires fonciers en qualité de membres.

Sont proposés :

Gilles ROCHE : Votes : POUR : 10

Robert COLLOT : Votes POUR : 9 – abstention : 1

Jean-Luc MIGNEROT : Votes POUR : 10

Michel SOMMET : Votes POUR : 9 – CONTRE : 1

Josette MICHAUD : Votes POUR : 10

Christophe DURAFORT : Votes POUR : 10

Les personnes proposées sont donc toutes désignées.

#### **Commission des IMPOTS DIRECTS :**

Suite aux élections municipales obligation de constituer le nouveau bureau.

Pour les propriétaires de bois sont proposés :

- Gilles ROCHE et Michel SOMMET en qualité de titulaires
- André PERDRISSET et Jean-Luc MIGNEROT en qualité de suppléants

Pour les résidents hors commune :

- Dominique GEAY et Christophe EMERY en qualité de titulaires
- Daniel GUERRAZ et Michel OUDOT en qualité de suppléants

Pour les personnes payant une taxe professionnelle, sont proposés :

- Fabien de LA CHARLERIE et Alexandre CAMP, en qualité de titulaires
- Christophe RADIEUX et Michel MAUFFREY en qualité de suppléants

Pour les impôts fonciers, sont proposés comme titulaires :

- Emmanuel VAXELLAIRE
- Christelle ESCOFIER
- Arnaud KRUGER
- Henri VIOLLON
- Gilles ROTHERMANN
- Pierre ROUX

Suppléants :

- Nicole SAILLARD
- Thomas BILLOT

- Anna Laure MOUILLON
- Yannick TARRIET
- Christine THIBERT
- Julien BELIARD

Il est ensuite procédé au vote : POUR : 10

**Syndicat du MUREY :**

Monsieur le Maire propose Arnault MERLE et Boris OUDOT en qualité de délégués au syndicat.

Vote POUR : 10

**Correspondant Communal de Défense :** Monsieur Alain CHARLET se propose comme délégué étant par ailleurs déjà habilité « SECRET DEFENSE »

Vote POUR : 10

**Juré d'assises :**

Sont candidats : Pascale MAUFFREY – Murielle ROCHE – Arnaud KRUGER – Mireille THIEBAUD – Laurence CHARLET

Après tirage au sort est proposée au vote Murielle ROCHE

Votes POUR : 9 – Abstention : 1

**Achat compresseur et petit matériel**

L'achat d'un compresseur étant indispensable au service de l'employé communal, Murielle ROCHE a fait établir 3 devis.

Le débit dudit compresseur ayant été défini par Monsieur André JOSSERAND, employé communal, en fonction de ses besoins, il a été retenu un compresseur d'un débit de 15 à 17m<sup>3</sup>/H

Après présentation des devis, est retenu par le conseil Municipal celui de la société CLASS à VAROIS ET CHAIGNOT – marque LACME de 100 L débit de 17m<sup>3</sup>/h à 322 € HT soit 385,11 €.

Vote : POUR : 10

Est proposé par M. le Maire une solution Fax / bureautique fonctionnant sur l'ordinateur avec un n° de téléphone particulier en remplacement du fax actuel inutilisé et soupçonné de ne plus fonctionner. La solution bureautique serait celle de la société « 123 FAX », au prix de 15€ par mois pour un abonnement d'un an et 17 € pour un abonnement sur 6 mois.

Après discussion il est décidé de repousser cette délibération au prochain conseil municipal après test du fax existant.

Monsieur le Maire propose l'achat d'un nouveau téléphone à deux combinés pour le bureau du maire et celui de la secrétaire ainsi que des casiers fermant à clef pour chaque conseiller. Cette délibération est reportée à un prochain conseil.

### Bail à renouveler

Le bail consenti à Monsieur Christophe DURAFORT étant arrivé à son terme, il est envisagé son renouvellement. Il est évoqué un renouvellement par tacite reconduction ne nécessitant pas un écrit particulier compte tenu du fait que M. DURAFORT n'a pas sollicité la commune pour un renouvellement express. Monsieur le maire vérifiera le bail signé.

### Travaux bâtiment de la Poste

Comme convenu en commission il faut confier le chantier à un Maître d'œuvre. Il est décidé de retenir les noms de Monsieur Michel VADOT et Madame JUDIC, ainsi que Monsieur ATHIAS du conseil Régional et M. HOUBERDON de MOREY SAINT DENIS.

La commission urbanisme se voit confié la mission de préparer un modèle de lettre à la signature de Monsieur le Maire à ce sujet.

Vote : POUR : 10

### Travaux terrain de boules

Évelyne SOMMET, Gérald THIBERT et Alain CHARLET ont rencontré Madame Bénédicte FOURNIER d'AVENIR ENVIRONNEMENT pour la restauration de l'abri du terrain de boules.

AVENIR ENVIRONNEMENT propose, pour tenir le délai de la fin juin, de confier la mission à sa filiale AVENIR PATRIMOINE SARL qui est la continuité de AVENIR ENVIRONNEMENT mais dans un cadre plus « professionnel ».

Le devis proposé est de 16.365,00 €.

Il est évoqué la possibilité de faire établir un autre devis par la société EGB sur les mêmes travaux. Cette décision aurait pour conséquence d'empêcher les travaux dans les délais impartis.

Le devis de AVENIR PATRIMOINE est soumis au vote.

Vote : POUR : 5 – CONTRE : 4 – Abstention : 1

Autorisation à M. le Maire pour engager la procédure au plus tôt :

Vote : POUR : 7 – CONTRE : 2 – Abstention : 1

### École maternelle (bus, grève, RPI)

Il faut prévoir une personne pour remplacer Rachel DEMAY (ATSEM) en cas d'absence

Se proposent : Alain CHARLET – Emmanuel VAXELLAIRE – Laurence CHARLET

Vote : POUR : 10

En cas de grève, pour assurer l'accueil des enfants dont les parents travaillent, se propose : Alain CHARLET

Vote : POUR : 8 – CONTRE : 2

LE RPI : Le Maire de PERRIGNY SUR L'OGNON demande au conseil municipal de se prononcer sur le principe de s'associer à la démarche concernant la cantine qui serait créée sur le RPI et implantée sur sa commune.

Vote POUR : 10

Il est proposé d'établir un règlement du RPI ou bien un SIVOS pour gérer le fonctionnement du RPI et notamment de régler toute question pour le personnel (ATSEM, EVS, AVS et cantine).

En cas de désaccord des autres communes concernées pour la création d'un SIVOS est proposée l'établissement indispensable d'un règlement du RPI.

Vote POUR : 10

Madame AMIL qui a déménagé sur MAXILLY SUR SAONE demande à ce que ses enfants continuent leur scolarité sur le RPI ce qui permettrait de maintenir notre nombre d'élève et éloigner le spectre d'une fermeture de classe. Toutefois M. le maire de MAXILLY SUR SAONE souhaite que nous ne demandions pas de compensation financière à sa commune.

La décision est repoussée par le conseil à une prochaine réunion en attendant de solliciter M. le Maire de MAXILLY sur son acceptation à un dédommagement correspondant simplement au coût engagé par notre commune.

Sécurité électrique de l'Ecole :

M. le Maire informe le conseil que la directrice de l'école maternelle a besoin de la copie du contrôle électrique de son établissement. Un diagnostic aurait été établi par le cabinet VERITAS mais on ne retrouve plus trace du document à la Mairie.

Compte tenu de l'obligation d'archivage des sociétés de contrôles, ils seront sollicités pour nous délivrer copie.

### Agence Postale Communale

M. le maire informe le conseil de la situation. L'agence postale communale a été fermée deux à trois jours du 02 au 06 Mai. Cette fermeture était une décision unilatérale de Madame THIERY suite à la non signature d'un arrêté du Maire prolongeant une IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité) au taux de 6.

Suite à la rencontre qu'il a eu avec la Directrice adjointe du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, Monsieur le Maire informe le conseil de son intention de faire parvenir un courrier à Madame THIERY.

Après communication aux membres du Conseil d'une réponse ministérielle sur la responsabilité des agences postales en date au JO du 07 Mars 2006, il est donné lecture dudit projet de courrier.

Il est ensuite proposé le principe du maintien de l'IAT sans en évoquer le taux (qui peut varier de 1 à 8, Madame THIERY ayant jusqu'à ce jour une IAT au taux de 6).

Vote POUR : 10

M. le Maire informe le conseil de son intention d'octroyer à Madame THIERY une IAT au taux de 3.

## Agents communaux

M. le Maire informe le conseil du nombre très important de photocopies qui sont faites en Mairie dépassant notablement la simple gestion courante de notre commune.

M. le maire, en conséquence, propose que soit mis en place un tableau à remplir par les personnes qui veulent une photocopie sous la responsabilité de la secrétaire de Mairie.

Le conseil exprime à l'unanimité son accord sur cette proposition.

M. le maire expose ensuite les problèmes qu'il rencontre dans la gestion du personnel communal tant sur la quantité que sur la qualité des missions qu'ils ont à accomplir sous sa responsabilité.

M. le Maire nous informe de sa décision de mettre en place un compte rendu d'activité pour chaque employé communal. Il nous en soumet le modèle qu'il a établi, ainsi que le modèle de demande d'absence.

M. le Maire recevra ensemble les quatre agents de la commune pour les règles communes, puis chacun séparément pour que chaque agent s'exprime de façon constructive.

## Demandes diverses des habitants

Monsieur Robert COLLOT demande l'autorisation de drainer à ses frais une parcelle au lieudit LA CHAUX, louée à la commune.

Vote POUR : 10

Madame Nolwenn TONNEL demande l'autorisation d'utiliser exclusivement pour elle le chemin communal jouxtant sa propriété et une autre parcelle en triangle au Nord Est de sa propriété.

Il est constaté l'incompatibilité de sa demande avec les projets du Conseil Municipal quant à la réhabilitation d'un sentier pédestre utilisant justement ce chemin.

En ce qui concerne la parcelle en triangle la décision est repoussée au prochain conseil avec proposition d'un fermage.

## Règlement cimetière

M. le maire informe le Conseil de sa volonté de modifier le règlement du cimetière.

Le manque de temps n'a pas permis de proposer une nouvelle rédaction pour en débattre.

## Questions diverses :

- Syndicat des eaux : pour la réunion publique est retenue la date du vendredi 30 mai prochain mais à 19H00 et non 18h30 pour permettre au plus grand nombre d'y participer.
- Journal : le nom de VIELVERG'INFO est retenu.
- Le projet de site internet sera revu avec la commission Communication.
- Venue d'un écrivain. Engagement pris par le conseil précédent.

- ONF : le 17 juin à CHALON SUR SAONE l'ONF procédera à une vente aux enchères de bois sur pied. Il est décidé de confier le choix de prix de retrait de la vente à l'ONF.
- Campagne de vaccination : campagne d'information à faire auprès des habitants. M. le Maire prépare un imprimé et contactera le docteur VALLOT de PONTAILLER SUR SAONE à ce sujet.
- Circuit pédestre : Madame Evelyne SOMMET présente un projet de circuit pédestre à travers le village avec certains travaux d'embellissement à prévoir pour certains sites comme les anciens lavoirs ou les oratoires. Il est proposé de prendre contact avec la Communauté de Communes pour lancer les démarches de lancement du projet qui se ferait dans le cadre d'un chantier d'insertion avec AVENIR ENVIRONNEMENT.



L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 00 h 20.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Arnault MERLE

Alain CHARLET